L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 21 DECEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

UNE domestique de maison, (de préférence une Française.) S'adresser à M. Justin Scoinbier, 27 N. Rampart. 17 déc—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 6me jour de novembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Interdiction de Isaac Kern—No 27,833—Division D.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. Moise & Cahn, Esqs., pour Chas. Loeb et C. B. Stafford, Esq., curateur ad hoc; et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, et pour les raisons verbalement assignées par la cour, la loi et les témoignages étant en faveur du pétitionnaire;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant le dit Isaac Kern interdit et incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété et que la dite propriété soit placée entre les mains du pétitionnaire Chas. Loeb, curateur et aux frais du procès.

Jugement rendu le 6 novembre 1889.
Jugement signé le 13 novembre 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 12ème jour du mois de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
13 déc—3 f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—JE CERTIFIE que le 14me jour de novembre 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:

Mme Barbara Jung, ou Yung, ou Young vs Jacob Burger, ou Buerger, son mari.—No 28,199.

Sur motion de Martin Voorhies, avocat de la demanderesse, et en fournissant à la cour bonne et satisfaisante preuve à l'appui de la demande de la plaignante, et la loi étant en sa faveur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 7 novembre 1889, soit maintenant confirmé et rendu final; et, en conséquence, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Barbara Jung, ou Yung ou Young, et contre le défendeur, Jacob Burger, ou Buerger, son mari, ordonnant et décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté de biens et d'acquêts existant entre la plaignante et le défendeur, et que la plaignante soit autorisée à conduire ses affaires comme marchande publique, et avoir droit à tout les secours que l'affaire puisse exiger comme telle, et avec frais de Cour.

Jugement rendu le 14 novembre 1889.
Jugement signé le 22 novembre 1889.
Signé, ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-cinquième jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
WM. VOORHIES, Député Greffier.
17 déc—17 20 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alice Mack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,765—Division B.—Attendu que Annie Mack a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Alice Mack, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 26 29

Succession de Wilson A. Junken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,814—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wilson A. Junken, décédé intestat; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelle il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 26 29

Succession de Samuel C. Theleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,821—Division E—Attendu que Jennie E. Spohr a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel C. Theleman décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 26 29

Succession d'Eugène Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,750—Division D—Attendu que Mme Barbara Martin, veuve d'Eugène Gaspard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Eugène Gaspar, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 déc—13 22 27

Succession de Veuve F. E. Ducongé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,767—Division E—Attendu que Auguste E. DeBlanc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Veuve F. E. Ducongé, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 déc—7 21 26

Succession de Maria P. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 27,843—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Wallace Vance, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 déc—14 19 22

Succession de Mme Louisa Mettra Claus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,714—Division A—Attendu que Joseph J. Gondolf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louisa Mettra Claus, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 déc—14 19 22

Succession de John Henry Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,965—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Joséphine Gaines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 déc—11 13 20

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible]—Division A.—A. Guggenheim vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Aaron Guggenheim soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, en son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 22ème jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur les applications du dit pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Parlange, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1889.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
E. GUIRAUD, Député Greffier.
19 déc—[illegible] jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Geo. D. Geddes vs ses créanciers—No 28,[illegible]—Aux créanciers de George D. Geddes insolvable, et à toutes autres personnes intéressées dans cette affaire: Vous êtes par le présent notifiés d'assister, comme créancier dans cette affaire, à une assemblée, au bureau d'Omer Villeré, Esq., notaire, le 21ème jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer les termes et conditions sur lesquels la propriété [illegible] par le dit insolvable sera vendue.
Par ordre des Honorables F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et FRED. D. KING.
Juges de la dite Cour.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1889.
E. GUIRAUD, Député Greffier.
12 déc—[illegible] déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible]—[illegible] & Co.—R. Pruyne vs leurs créanciers—[illegible]—Qu'une réunion des créanciers de la société connue sous le nom de R. Pruyne & Co., composée de Raymond Pruyne et William L. Le Rey et de Raymond Pruyne, individuellement, soit et est par le présent, convoquée pour le bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant James E. Ward, notaire en cette ville, en son bureau No 69 rue Carondelet, le SAMEDI, 18me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de la dite raison sociale et de Raymond Pruyne, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires [illegible] pouvant leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures [illegible] contre la personne ou la propriété de la dite raison sociale soient suspendues et que E. J. Ménel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 déc—[illegible] 15 janv

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renommée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 JANVIER 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, est	$300,000
1 Lot de	100,000, ...	100,000
1 Lot de	50,000, ...	50,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
2 Lots de	10,000, ...	20,000
5 Lots de	5,000, ...	25,000
25 Lots de	1,000, ...	25,000
100 Lots de	500 ...	50,000
200 Lots de	300, ...	60,000
500 Lots de	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, sont	$50,000
100 Lots de	$300, ...	30,000
100 Lots de	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, sont	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

On demande des agents partout.

[illegible]

IMPORTANT.

[illegible]

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres [illegible]

New Orleans National Bank,
[illegible]

[illegible]

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— QUI —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime.

Une liste des navires partant des ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin financier.

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73.....CHARTRES.....73

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU QUE CE SEIZIÈME JOUR du mois de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent [illegible], devant moi, James Simeon, notaire, dûment commissionné, assermenté et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont les noms sont signés plus bas, lesquelles ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations, elles ont contracté, et, par les présentes, s'engagent, elles et les personnes qui dans l'avenir pourront se joindre à elles, à former une corporation ou corps politique en droit pour les objets et fins et aux conditions et après énoncés, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de la corporation est la SILVER CREEK MINING AND MILLING COMPANY, et son domicile est établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Les objets et les fins de cette corporation sont les suivants, savoir: acquérir, de maintenir, louer, opérer et exploiter des mines d'or, d'argent et d'autres ores et métaux dans le Territoire du Nouveau-Mexique, aux Etats-Unis d'Amérique, ou ailleurs; et, à cette fin, elle pourra acheter et louer toutes les mines, terres, moulins, [illegible] qui seront nécessaires pour l'accomplissement de ses objets et fins.

ARTICLE III.

La durée de la corporation est fixée à cinquante années à partir de cette date, à moins d'une dissolution par un vote des deux-tiers des actionnaires ou des actions représentées à une assemblée spéciale convoquée à ce but après trente jours d'avis dans un journal publié en la ville de la Nouvelle-Orléans et un avis personnel à l'adresse de chacun des actionnaires.

ARTICLE IV.

Cette corporation pourra poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux en son nom [illegible], posséder, recevoir, acheter, transférer, vendre, louer, sous louer, avoir la jouissance de propriétés foncières et personnelles; elle aura aussi le pouvoir de conclure des contrats, de recevoir des dons de terre, des mines, de propriétés personnelles; se faire faire un sceau et en faire usage, et aura le droit d'émettre des actions intégralement payées de son fonds capital pour l'achat de mines, de terres, moulins, machines, etc., actuellement reçus; et possèdera tous les droits, pouvoirs et privilèges que les corporations sont habilitées à avoir en vertu des lois générales de cet Etat. Et la dite corporation exercera ses pouvoirs incorporés dans tel autre Etat des Etats-Unis qui l'y autorisera.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation sera d'un million ($1,000,000) de dollars divisé en un million d'actions d'un dollar chacune. Le capital sera payé en la façon que décidera le conseil d'administration. La compagnie commencera ses opérations dès que mille actions du fonds capital auront été souscrites ou que disposition en aura été faite. A toutes les élections, chaque action du capital sera droit à un vote, qui sera donné soit par la personne au nom de laquelle elle figurera sur les livres de cette corporation au moment de l'élection ou au moment du transfert de la procuration.

ARTICLE VI

Tous les pouvoirs incorporés de cette compagnie sont remis à un Conseil d'Administration composé de douze personnes, actionnaires d'icelle, [illegible] à l'exception du premier Conseil qui servira ainsi qu'il sera pourvu ci-dessous, le plus tard, le premier lundi de mars de chaque année; et il aura le pouvoir d'établir tous les règlements qui lui seront nécessaires de même qu'une constitution pour le gouverne de la compagnie et de ses affaires; de nommer tous ses officiers subordonnés et agents, et d'émettre et de livrer les actions intégralement payées pour l'acquisition du droit de propriété, de mines, de moulins, de machines, etc., actuellement reçus. Le Conseil nommera un de ses membres président et élira un secrétaire et un trésorier qui n'en devront pas être nécessairement membres et dont les devoirs et pouvoirs seront déterminés par les Directeurs dans leurs règlements et [illegible] les notices de procédures légales pourront être servies. Ils garderont leur qualité jusqu'à ce que des successeurs leur soient donnés et que ceux-ci aient qualifié. Ils serviront sans compensation jusqu'à ce qu'il leur en soit accordé une par un vote de la majorité du Conseil à une assemblée spéciale appelée dans ce but. Les membres dont voici les noms composeront le premier Conseil: MM. A. Lesseps, E. Beauvais, E. C. Bosse, S. D. Pool, E. A. Pike, George A. Spiker, J. J. Lea, E. A. Luminais, V. Maubberet, E. S. Maunsell, Ed. Nestor et Frank Baxter. Leur mandat expirera le premier lundi de mars 1891. En cas de mort, de démission ou d'incapacité de l'un quelconque des Directeurs pendant la durée de son mandat, la vacance sera remplie par les autres membres du Conseil.

ARTICLE VII.

A l'expiration de cette Charte, ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées, et ses biens distribués, par deux commissaires, élus à une assemblée spéciale des actionnaires, appelée après trente jours d'avis spécial public, ainsi qu'il est pourvu dans l'Article III de cet acte d'incorporation.

ARTICLE VIII.

Le président pourra, à sa discrétion, et devra, sur la prière écrite de quinze actionnaires représentant un dixième (100,000) cent mille actions du capital de la corporation, appeler une assemblée spéciale des actionnaires de la corporation.

ARTICLE IX.

Cet acte de corporation pourra être changé, modifié ou altéré avec le consentement des trois quarts (3/4) des actions du capital représentées à une assemblée générale convoquée dans ce but après dix jours d'avis et cette assemblée dans un ou plusieurs journaux quotidiens publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de la dite corporation pour une somme excédant le reliquat dû sur ses actions et qu'il possédera. Pas plus qu'aucune informalité dans l'organisation ne pourra avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou n'exposera aucun actionnaire à une responsabilité outre que la somme de ses actions.

Ainsi fait et passé en mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le jour et la date précédemment désignés, en la présence de John T. Michel et d'Alphonse J. Cuneo, témoins compétents, qui ont ici apposé leurs signatures avec celles des dites personnes et la mienne, notaire.

Original signé:
GEORGE A. SPIKER,
par pro E. A. Brandao,
E. A. LUMINAIS,
ED. NESTOR,
FRANK BAXTER,
par pro Ed. Nestor,
E. S. MAUNSELL,
par pro A. Lesseps,
A. LESSEPS,
E. BEAUVAIS,
E. C. BOSSE,
S. D. POOL,
E. A. PIKE,
par pro E. A. Brandao,
JAS. J. LEA,
V. MAUBERRET,
par pro A. Lesseps.

Témoins:
ALPHONSE J. CUNEO,
JOHN T. MICHEL,
JAS. SIMEON, Notaire.

Je, soussigné conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la SILVER CREEK MINING & MILLING CO, a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre 386, page 288.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.
V. J. JOUBERT,
Député Conservateur des Hypothèques.

Je JAMES SIMEON, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie que ce qui précède est une copie exacte et correcte de l'acte original passé pardevant moi, et du certificat de l'enregistreur des hypothèques endossé.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.
{Sceau} Signé: JAMES SIMEON, Notaire
21 nov—5 f en 30 j

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.
No 186 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte.

[illegible]

Sur risques d'incendie	$154,965 78
Sur risques maritimes	3,043 00
Sur risques de rivière	3,635 63
Total des primes	$166,667 43
Moins—Primes non acquises	60,688
Primes nettes acquises au 31 mai 1889	$119,854 42
Pertes payées: Sur risques de feu	40,643 93
Sur risques maritimes	1,307 33
Sur risques de rivière	2,847 36
Taxes et dépenses	26,707 90
[illegible]	12,940 40
[illegible]	$1,749[illegible]
Profits	$37,110 34
La Compagnie possède [illegible]	$331,682 30
[illegible]	30,443 55
[illegible]	77,943 93
[illegible]	51,454 78
[illegible]	12,150 33
[illegible]	26,307 50
[illegible]	4,235 00
[illegible]	12,633 40
	$482,730 11

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle [illegible]
[illegible] F. [illegible], Président.
PIERRE MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]
JAS. [illegible]

DIRECTEURS.

[illegible]

SI VOUS VOULEZ

[illegible] American Liquor Co., 215 et 217 rue Bourbon.
Vins blancs, Whiskies, Gins, Cognac et Cordiaux.
Gros et Détails.
[illegible]

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
[illegible], Vice Président,
JOSEPH A. MENCKE, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:
CHAS. J. DUGASON, EDWD. J. BOBERT,
PIERRE FOUTE, E. GALLY,
[illegible], [illegible],
CHAS. E. SCHMIDT, [illegible] VINCENT,
JULES TUYES, [illegible],
GUS. PITOT, J. W. MENCKE.
24 nov '89—1an.

E. CARRIER, Président. W. H. CHAFFE, Caissier.

AMERICAN NATIONAL BANK

47 RUE DU CAMP.

Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.
[illegible]

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1889.—L'élection de Directeurs pour cette Banque, pour servir pendant l'année suivante, aura lieu à la Banque le MARDI, 14 janvier 1890, de MIDI à 2 heures P. M.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
10déc—au 14 janv

New Orleans Insurance Association.—No 26 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1889.—Conformément à la section 2 de l'article 6 de la Charte, une élection pour douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de l'Association le LUNDI, 23 courant, de 11 heures A. M. à 2 P. M.
GEO. LANAUX JR., Secrétaire.
6 déc—au 23

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1889.

Les actionnaires de la Lafayette Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 13 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
HY. LOCKTE, Président.
TH. ROTHENBILDER, Secrétaire.
29 nov—29 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1889.

Les actionnaires de la Louisiana Brewing Company sont par le présent avis notifiés que, conformément à une résolution adoptée par le bureau de direction à une réunion tenue le 28 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le troisième jour de décembre 1889 à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
F. W. DIELMANN, Président.
H. ENGELHARDT, Secrétaire.
29 nov—29 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1889.

Les actionnaires de la Pelican Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 28 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
J. LANGLES, Président.
CHAS. SCHUMACHER, Secrétaire.
29 nov—29 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1889.

Les actionnaires de la Southern Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 14 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
F. BLAISE, Président.
E. FRAGGT, JR., Secrétaire.
29 nov—29 au 30 déc

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1889.

Les actionnaires de la Weckerling Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 13 novembre 1889, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le troisième jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.
THEO. BRUMMER, Président.
JOS. WECKERLING, Secrétaire.
29 nov—29 au 30 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7me jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Angèle Candide Avinene, femme de Michel Hoeffner, No 27,767, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présent, T. L. [illegible] J., pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts ordonné dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons verbalement données,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avinene la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michel Hoeffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et sa personne après s'être conformé avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
20 oct—[illegible]

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.
A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & CO., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors,
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

Proclamation du Gouverneur

Révocation des restrictions de la Quarantaine.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu qu'à une séance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane qui a eu lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17me jour du mois d'octobre 1889, une résolution fut adoptée priant le Gouverneur de lancer une proclamation, révoquant à partir du 1er novembre prochain toutes les restrictions quarantenaires à l'égard des navires arrivant au port de la Nouvelle-Orléans;

Maintenant, Je, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu du droit dont le suis revêtu par la loi, révoque et annule la Proclamation émanée de Quarantaine lancée par moi le 16me jour du mois d'avril 1889, révoquant et [illegible] devant prendre effet à partir du 1er Novembre 1889.

{SCEAU} En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge, ce 21me jour d'octobre A. D. 1889.
FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.
Par le Gouverneur:
GEO. SPENCER, Secrétaire d'Etat.
26 oct—2f

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable daily paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Daily, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
[illegible], $3; six months, $1.50; [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Joseph A. Saint-Cyr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 28,45[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 4 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, en cette ville, désigné au plan de la propriété qui a appartenu à Pielitse, désigné par le numéro huit, dans l'îlet numéro onze, borné par les rues Rocheblave, Tonti, St-Philippe et Dumaine et mesurant vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt dix neuf pieds [illegible] pouces et deux lignes sur la ligne qui la divise du lot septième et à peu près la même mesure de l'autre côté.

Acquis par le défendeur de Johanna Contes, le 24 décembre 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, livre du Bureau de Transfert 124, folio 494.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Rodolphe Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,457.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, mesurant trente trois pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, plus ou moins.

2° Une autre portion de terre dans le même îlet et touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant dix pieds de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds six pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus décrite.

Acquis par le défendeur de Johanna Contes, le 17 juin 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, livre du Bureau de transfert, 124, folio 277.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Marie Clotilde Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,458.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Broad, Dorgenois et Ursulines, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds (un pied anglais); le dit lot étant le plus près de la rue Broad, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mary F. Schumert et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,227.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et la Place Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent en quelque sorte que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Douanes, le dit lot de terre mesurant, en mesure française vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec soixante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété.

Etant la même propriété acquise par la Francis Schumert d'après un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 24 octobre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer la réclamation du plaignant, décomé la somme de dix cent soixante-quinze piastres, montant de l'emprunt du stock, avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er janvier 1879 et une autre somme de douze cents piastres, avec des contributions sur les dites actions de stock.

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1881; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1882; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1883; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1884; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1885; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1886; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1887; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1888;

Le tout jusqu'à paiement; ensemble avec les frais et charges de procédures et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothécaire dû dit stock, lequel, dans ce cas, doit être payé conformément à la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille cent piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comme en charte et en lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 déc—11 18 25—jan 8 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur avec bâtisses, rue General Taylor, entre Camp et Magazine, (dans le fond de la rue Pennistion.)

John F. Peters vs Mme Julia Aitkens, individuellement et comme tutrice naturelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,434—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues General Taylor, Camp, Pennistion et Magazine, désigné comme lots numéros huit et neuf, sur un plan déposé pour qu'on s'y réfère dans le bureau de James Graham, ex notaire, comme plan No 140; les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente-et-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de cent douze pieds, onze pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 déc—9 14 23 30—8 11 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Hedr, Mme Veuve Eliza E. Weaver, subrogée vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent avec toutes les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville Jefferson, on est Etat, formant partie de l'îlet borné par les rues St David, Edmond, et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nyenagor le 24 janvier 1864 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit portion ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnitt à Charles H. Skete, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et 9 lignes et de face à la rue Green et l'avenue Henry Clay.

Acquis par le défendeur de Charles D. Skete suivant acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3, 10, 17, 24, 31—jan, 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs. Edward Thompson, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,997—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District, en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Dorgenois, Tchoupitoulas et Bienville, et désigné sur un certain plan annexé à un acte de vente par Mme Vve Bernard Kahn à Mme Leimann, pardevant John F. Coffey, le 14 février 1876, comme "B 2", et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de vingt-huit pieds, entre lignes parallèles; et le dit morceau ou autre portion de terre "B 2" est une partie de la portion de terre désignée comme "B 1" sur un plan annexé à un acte de vente entre Henriette Rouer, veuve de Fred. Lutz, à Mme Catherine Klein passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 26 novembre 1871 et le dit morceau ou la dite portion de terre "B 1" faisant partie d'une plus grande portion de terre désignée par la lettre "A" sur un certain plan annexé à un acte pardevant E. G. Gottschalk, alors notaire en cette ville, le 9ème jour de juin 1864 de Marianne Rosenberg à Mme Henriette Lutz.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 nov—20 27—déc 4, 11, 18, 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A ALGER

Le cottage en bois, No 5 rue Homer.

Le joli cottage en bois, No 27 rue Homer.

Un lot vacant adjacent.

Mme Lena Smith vs. Edward Barnes et als.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 26ème jour de décembre 1889. Dossier No 28,391, dans l'affaire de Lena Smith vs. Edward Barnes et als., pour un partage, il sera vendu:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 8, borné par les rues Homer, Jackson, Verret et Vallette, désigné par le No 12, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 27 rue Homer, ayant 3 chambres, citerne, etc., et se loue $8 par mois.

2° Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No 13, borné par les rues Homer, Newton, Madison et Jefferson, désigné comme une moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois connu comme le No 5 rue Homer, ayant 3 grandes chambres, cuisine, hangar, arbres fruitiers, fleurs, etc., en bon état et se louant environ $9 ou $10 par mois.

3° Un lot ou portion de terre, situé dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus et contiguë à celle-ci, étant l'autre moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, avec arbres fruitiers, etc. qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Une moitié au plus comptant, et la balance à un an, avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles les billets devant être divisés en coupons pour satisfaire les possesseurs, 10 0/0 devant être payé sur les lieux. Les vendeurs paieront les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
8 déc—8 15 22 29—5 11 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 28 241.

Au plus haut offrant.

Un site de valeur pour bâtir, Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No ——, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. E. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 343 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad et mesurant 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 343 et désignés par les Nos 15 et 16, bornés par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 147 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement construite, couverte en ardoises, cave, écurie, etc, convenable pour un magasin quelconque, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une rue très large, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer. Voisinage excellent.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire; 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.
30 nov—30—7 14 23 26 déc—4 jan

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins, installations, cheval et wagon, comptes ouverts, etc. Un coffre fort en fer.

Edwin B. Bouseade vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,675—En vertu d'un ordre de vente daté 17 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 23 décembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux au coin des rues Harmony et Constance, un fonds de l'épicerie (groceries) variées, de vins, liqueurs, comptoirs, 1 coffre-fort en fer, etc.

Aussi—Un cheval et 2 wagons, ainsi qu'un lot de comptes ouverts, conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 déc—18 19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence splendide et de valeur au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Prytania bornée par les dites rues et les rues Berlin et Pitt, etc.

Noah B. Cotton vs Mme Delphine Phillips et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,632—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, avec

Toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré d'îlet No 88 borné par l'avenue Napoléon et les rues Berlin, Pitt et Prytania, savoir:

Premièrement—Quatre certains terrains désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Dix-huitième, d'après un plan lithographié déposé en l'étude de feu A. Mazureau, notaire de cette ville, lesquels terrains mesurent comme suit: les numéros Un, Deux et Trois sont contigus les uns aux autres et ont chacun vingt-huit pieds sept pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le terrain numéro Dix-huit attenant à l'arrière, a trente pieds de façade rue Prytania, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain terrain désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par A. E. Phelps, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de feu J. R. Beard, notaire. Le dit terrain mesure vingt-huit pieds six pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Veuve Julia Lafon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 28,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Orléans, St-Bernard, Prosper et les avenues St-Bernard et London, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds deux pouces de face à la rue New Orléans, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces six lignes sur la ligne vers la rue St-Bernard, et cent neuf pieds, sur la ligne vers la rue Prosper, et trente-quatre pieds et deux pouces dans le fond. Acquis par le défendeur de Johanna Contes, le 22 septembre 1886, conformément à un acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, Livre du Bureau de transfert 124, folio 412.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une pharmacie.

Insolvabilité de Mlle Price.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,059—En vertu d'un ordre de vente en date du 25 novembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 24 décembre 1889, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux au coin des rues St-Denis et Esplanade.

Tout le contenu et les installations, etc., de la pharmacie située à la dite encoignure d'après un inventaire enregistré.

Termes et Conditions—Cela étant le second et le dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une garantie avec de bonnes et solvables sécurités, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais de shérif et de greffier, etc., s'élevant à environ quatre-vingt-quinze piastres.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—14 19 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage dans le Quatrième District.

No 166 Chemin Félicité, près Camp.

Succession de Sol. Levy.

No 28,207—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. E. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 16 décembre 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses etc, qui y sont, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, les rues Camp, Ste-Marie et Magazine, et désigné comme lot No 5 sur un plan fait par Jules Drouz, ingénieur civil, daté du 11 avril 1855; le dit lot mesure trente cinq pieds neuf pouces de face au Chemin Félicité sur cent vingt-quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant du lot numéro six.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant à peu près sept chambres avec gaz partout, et est connu comme le No 166 Chemin Félicité, situé entre Camp et Magazine, près des lignes de chars des églises, des écoles et du marché et dans un des plus beaux voisinages du Quatrième District.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurances, en outre l'acquéreur assumera les taxes de 1890. Dix pour cent comptant requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Dreyfous, notaire.
21déc—21 29—janv 11 18 25

Propriété de logement rémunérative.

Rue du Camp entre Lyon et Upperline.

Succession de Rosario Montalbano.

No 27,986—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 novembre 1889 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Deux certains lots de terre, Nos 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lyon et Upperline, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double avec 3 chambres de chaque côté et un cottage simple ayant 2 chambres, dépendances, etc., le tout se louant à raison de $15 par mois. Double ligne de chars rue Magazine et dans un voisinage s'améliorant.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 nov—16 23 30—déc 7 14 21

PAR JAS P. GUINAULT

Vente pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 23 décembre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Remparts et Bourbon, anciennement Bagatelle—

GROCERIES — Le fonds d'un magasin d'épicerie parfaitement assorti et achalandé.

Conditions—Comptant.

P. S.—Les personnes désirant traiter à l'amiable s'adresseront sur les lieux.
20 déc—

Succession de John O. Moore.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 novembre 1889.

Un lot de comptes non collectés d'après inventaire enliassé en cour.
Conditions—Comptant.
18 déc—18 22 28

Maison double rue des Français, No 181.

Succession de Mme F. G. Gaspard. No 28,887.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Français, Champs Elysées, Marais et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble une maison double couverte en ardoises, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.

2° Un terrain vide dans le carré d'îlet compris entre les rues Dorgenois, Rocheblave, Aubry et St-Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 110 pieds de profondeur; lequel lot de terre est désigné par le No 8 de l'îlet No 26. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. L. Bouchy, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 20 pour cent comptant sera exigé.
24 nov—24,30—déc 7.14.21 28

Propriété à l'encoignure des rues Johnson et Laperouse.

Succession de Mary Bauer, épouse de Antoine Mauras.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 janvier 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir:

Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Onzaga, Johnson et Galvez, mesurant 31 pieds de face rue Lapeyrouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance et un grand hangar dans le fond du terrain.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
10 déc—10,14,21,28—janv 4.11

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, effets mobiliers, etc.

Dans l'affaire de la succession de Mr J. Sabin Carter.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B—No 28,626.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 21 décembre 1889, à 11 heures A. M., au local No 63 Avenue Carrollton, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, daté du 13 décembre 1889, il sera vendu un lot de meubles de maison et effets, stove, ustensile de cuisine, un lot de médecines, à peu près 3 cordes de bois et 2 tonnes de charbon.

Conditions—Comptant sur les lieux.
13 déc—15 à la date inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, No 130 rue Sud Rampart, près du marché Poydras. Une moitié d'intérêt indivise dans le Washington Bath House, situé sur Fort Espagnol.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

Dans l'affaire de la succession de John Barbé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,964.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 28 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 12 novembre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Remparts, Basin, Perdido et Poydras, désigné par le No 26, sur un plan de J. P. Illi, en date du 16 mai 1832 et mesurant 28 pieds de face à la rue Sud Remparts sur 102 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises, désignée par le No 130 rue Sud Remparts, contenant 8 chambres, 2 cabinets et galerie en arrière, véranda en avant sur la banquette et dans la cour une bâtisse séparée à deux étages, contenant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance double, hangar, etc. La partie inférieure de la bâtisse est subdivisée en deux magasins.

Cette propriété offre des attractions extraordinaires comme site de choix pour affaires, commandant un loyer sûr et rémunérateur.

Aussi, la moitié indivise de l'intérêt du Washton Bath House, situé sur Fort Espagnol, dont les revenus pour cette année étaient à peu près de $1200 00.

Pour la propriété foncière:

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour en forcer le paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles de 1890. L'acte de vente pardevant Fred. Kirshner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente, et pour la moitié indivise de la dite Washington Bath House, comptant sur les lieux.

Voir le plan à la Bourse.
24 nov—24 30—déc 7 14 21 28

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau, 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de valeur dans le Troisième District.

Excellents pour y bâtir.

Succession de Anna Bellocour, épouse de J. P. Fonseca.

No 28,304—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur—Bureaux No 16 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 26 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

Vingt-un terrains dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Flood, Urquhart, Marais et Andry, mesurant comme suit:

Les terrains de 1 à 11 inclusivement, chacun 31 pieds 2 pouces de façade rue Flood, sur une profondeur de 130 pieds.

Les terrains de 12 à 15 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur de 171 pieds 6 pouces et 4 lignes. Le terrain No 16 mesure 31 pieds 6 pouces de façade rue Urquhart, sur 171 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le terrain No 17 mesure 32 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur. Les terrains Nos 18 à 21 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave Le Gardeur, jr., notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
7déc—7 14 21 28—4 11 jan

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un jugement.

Succession de J. P. Jollet.

No 23,990.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 16 rue Carondelet—Le MARDI, 24 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 10 décembre 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir: Les droits, titres et intérêts de la succession de J. P. Jollet à un certain jugement pour $251 50, rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 25,105 de Margaret A. Velmer, épouse de Fitzgerald, versus J. M. Claverie et autres.
Conditions—Comptant.
13déc—13 17 21 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS A L'ENCAN.

Succession de John B. Fowler.

No 28,398—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 16 rue Carondelet—Le MARDI, 24 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 10 décembre 1889, je procéderai à la vente pour le compte de la dite succession, à savoir—

Quatre vingt une actions et demie (81 1/2) du fonds capital de la Crescent City Railroad Company.

Vingt deux actions et demie (22 1/2) du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company.
Conditions—Comptant avant transfert.
13 déc—13 17 21 24

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BATISSES ET TERRAINS

No 350 rue du Camp.

PROPRIETE AMELIOREE

Coin des rues Delord et Pearl.

VASTES BATISSES A COVINGTON, LNE.

— ET LES —

Fermes "Milhaven" et "Crescent," Dans la paroisse St-Tammany.

A L'ENCAN ET A UN LONG CREDIT.

Succession de Adam Thomson.

Nos 27,679—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 37 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

PROPRIETE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

1 La belle maison de résidence en briques, 350 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalia. La terre comprend deux terrains désignés par les Nos 9 et 10 et se touchent. Ils mesurent chacun 24 pieds de façade rue du Camp. Le terrain No 9 a 120 pieds de profondeur et le No 10, 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à deux étages avec mansardes. Elle est très attrayante en apparence et construite pour donner tout le confort, tous les agréments voulus à une grande famille. Elle est désignée par le No 350 de la rue du Camp.

2. Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Calliope et Pearl, désignés par les Nos 5, 6 et 9, lesquels se touchent et mesurent, chacun, au pied américain, comme suit:

Le terrain No 5, 31 pieds de façade rue Pearl et 21 pieds à l'arrière; et 60 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 6, 21 pieds de façade rue Pearl, 23 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue Delord. Le divisant des terrains 5 et 9; 18 pieds 6 pouces à l'arrière limite parallèle à la rue Pearl, puis 2 pieds 10 pouces sur la limite s'étendant perpendiculairement à et vers la rue Pearl; puis 2 pieds 6 pouces d'une autre côte parallèle à la rue Pearl; et 60 pieds 8 pouces de l'autre côté le divisant du terrain No 5.

Les améliorations sur les dits terrains comprennent une bâtisse à deux étages, en bois admirablement bien construite comme demeure, etc.

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl et mesure 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 40 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 64 pieds 6 pouces de profondeur et de façade rue Pearl, et 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté touchant au terrain No 8.

Les améliorations comprennent un cottage portant les Nos 62 et 62 1/2 rue Delord.

PROPRIETE A ST-TAMMANY.

3° La "Ferme Milhaven", située dans la paroisse St-Tammany, Lne., à environ 3 milles au nord de la ville de Covington, comprenant 640 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située sur la rivière Bogue Falaya, et connue comme le No 34 des réclamations de terres privées dans le township 6 sud, du range 11 est, comprenant la plus grande portion de la section No 16 et étant dans le district de terre Greensburg, de la Louisiane, d'où est réservé 90 acres de terre antérieurement livrés. Quelques améliorations et une bonne force d'eau sur la propriété.

4° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots 12, 13 et 14 de l'îlet No 4, division St John; les dits lots sont contigus et ont une façade à la rue Portsmouth de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds en superficie.

Les améliorations comprennent une grande résidence en bois à deux étages, convenable pour une grande famille, un institut ou lieu de plaisir et est connu populairement comme le "Rosedale Cottage."

5° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 16, de l'îlet No 4, division St John; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Rutland et New Hampshire et mesure 60 pieds de face à la rue Rutland, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue New Hampshire. Le lot No 2 mesure 60 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 3 mesure 50 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur, et le No 16 mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur cette propriété comprennent une grande bâtisse en briques bien adaptée pour un hôtel. Le local est central pour les affaires ou comme résidence et près de la gare du chemin de fer et est connu comme le Rankin House.

6° Le lot No 15 dans le dit îlet No 4 dans la division St-John, dans la ville de Covington, mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

7° La Crescent Farm, située dans la paroisse St-Tammany, Lne., à environ quatre milles au nord de la ville de Covington, comprenant 125 72-100 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et situé sur la rivière Bogue Falaya.

Termes et conditions de la vente—Les propriétés de la Ferme dans la paroisse de St-Tammany, Lne., une moitié au plus comptant et la balance au prix d'adjudication en billets des acquéreurs à un an, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale a et 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures légales, et toutes les clauses de garanties usuelles. Pour la propriété améliorée, maisons et lots dans la ville de Covington, et dans la ville de la Nouvelle-Orléans, un tiers ou plus comptant, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement, garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale des billets, assurance de toutes les améliorations, hypothèque sur la propriété vendue, ensemble avec 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procédures légales pour forcer le paiement, et le transfert des polices aux détenteurs des billets, et toutes les clauses de garanties usuelles, tous les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890, sur les diverses propriétés, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.
8 Déc—8 15 22 29—jan 5 11

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et agrandissement de portraits fanés.

CABINETS,
No 122 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 37 RUE DE L'HOPITAL.
15 mai—1an Dim

L'Abeille
SAMEDI.
Mandeville
LE STEA[illegible]
A partir du 17
MARDI, à
JEUDI, à
SAMEDI, à
LUNDI, à 8 A.
MERCREDI, à
VENDREDI, à
8 A. M.
Louisville &
14 avril
COMPA[illegible]
LA GASCOGNE
CHE[illegible]
Louisville,
Queen [illegible]
D. G. EDWARDS
Gen'l Pass.
Cincinnati,
BASIL[illegible]
FACTEU[illegible]
34 Rue [illegible]
PIANOS GA[illegible]
LEON
FEU[illegible]
No 11.
Tante
PAR PAUL